

Séance de confirmation chiens toutes races

Juge : M. Jacques Médard Mangin

Mercredi le 23 Octobre 2019

à partir de 14 heures



CLUB CANIN 68110 ILLZACH
Forêt des 4 Saisons, 68 rue de Mulhouse



Renseignements au 03.89.32.10.25 le vendredi de 17h00 à 19h00

www.lchr.fr

Inscription à adresser :

L.C.H.R. 22, rue Sainte Thérèse, B.P. 2411, 68067 MULHOUSE Cedex

- Frais de participation à joindre à l'inscription : 35 € (chèque bancaire ou postal, mandat-lettre à l'ordre de LCHR)
- et une enveloppe timbrée à vos nom et adresse.

Date limite d'inscription le 18 octobre 2019

En cas de non présentation à la confirmation, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.



Nom du chien :

Affixe : Né le

Race : Sexe : M F

Numéro du LOF :

Tatouage ou insert (puce) :

Nom du propriétaire :

Adresse :

[][][][]

Téléphone : mail :

*Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation.
J'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.*

Fait à le Signature

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION : 12 mois sauf

1^{er} Groupe	Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois	5^e Groupe	Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
2^e Groupe	Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois	6^e Groupe	Rhodesian Ridgeback	15 mois
			8^e Groupe	Retrievers	15 mois
			9^e Groupe	Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
			10^e Groupe	Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

ATTENTION

Les chiens à oreilles coupées, nés en France après le 28 août 2008, ne peuvent être confirmés

Pour les chiens appartenant à la 2e catégorie

(Rottweiler, American Staffordshire Terrier, Tosa) ou pour les chiens en provenance de l'étranger, joignez obligatoirement la photocopie du carnet de vaccination :

1re page intérieure + page où figurent les vignettes de la vaccination anti-rabique.

Votre chien doit être identifié très lisiblement

Vous devez présenter au juge confirmateur :

- sa carte de tatouage ou sa fiche d'identification
- son certificat de naissance
- le formulaire d'examen de confirmation SCC correctement rempli que nous vous adresserons quelques jours avant la séance de confirmation avec toutes les précisions nécessaires

Après l'examen :

Si le chien est déclaré apte, le juge vous remettra l'ensemble des documents nécessaires que vous devrez transmettre à

Société Centrale Canine, 155 avenue Jean Jaurès, 93535 AUBERVILLIERS CEDEX

- Le formulaire d'examen de confirmation complété par l'expert,
- le certificat de naissance LOF ou le pedigree étranger accompagné de la feuille de déclaration d'inscription à titre importé, imprimé à nous réclamer le cas échéant,
- ou, éventuellement le récépissé de déclaration de naissance avec la feuille de déclaration d'inscription au LOF, à titre initial ou au livre d'attente,
- le montant des frais de dossier suivant tarif en vigueur (voir tarif sur formulaire de confirmation), sauf s'il s'agit d'une inscription à titre initial pour laquelle la SCC demandera le versement des frais lorsque l'avis favorable de l'Association de Race aura été obtenu. Il est précisé que la validité du certificat de confirmation est de 1 an.

Par ailleurs, les frais de dossier doivent être réglés par chèque bancaire, chèque postal ou mandat-lettre. Tout autre mode de paiement et en particulier le versement direct au CCP risque d'entraîner des retards dans le traitement du dossier, voire même un blocage dans le cas où le manque de précisions empêche l'identification du paiement.

La SOCIETE CENTRALE CANINE, au reçu de l'envoi des documents, vérifie la conformité des éléments et les soumet à l'Association de Race pour accord et, celui-ci obtenu, procède à l'inscription définitive au LOF et à l'expédition du Pedigree au propriétaire par envoi recommandé.

Les Associations spécialisées de Race reçoivent de la SCC communication des certificats de confirmation favorables et disposent de 15 jours francs à compter de la date de réception pour s'opposer à l'enregistrement des confirmations. Passé ce délai, la SOCIETE CENTRALE CANINE considère que l'Association spécialisée accepte les dites confirmations et procède alors à l'inscription définitive.

Si votre chien est déclaré inapte, le juge gardera le formulaire et le retournera à la SCC.